

Contournement de La Chaussée-Saint-Victor : Le conseil départemental ouvre une concertation publique

Du 24 février au 24 mars 2025, le conseil départemental de Loir-et-Cher organise une concertation publique préalable au projet de contournement de La Chaussée-Saint-Victor. Cette concertation publique a pour objectifs d'informer les citoyens sur le projet d'aménagement, de recueillir l'avis du public et d'établir un dialogue entre les usagers, les riverains et le conseil départemental afin d'enrichir le projet.

La consultation publique relative au projet de contournement de La Chaussée-Saint-Victor doit permettre d'explicitier les enjeux de ce projet d'intérêt général. Parmi eux : desservir certaines zones d'activités et contourner la ville pour les véhicules légers.

Un enjeu de desserte des zones d'activités

Cette voie desservira de manière directe le parc d'activités des châteaux, situé immédiatement au sud et actuellement en cours de commercialisation. Elle desservira également la future zone d'activités nord-est de l'agglomération blésoise dont les études, pilotées par la communauté d'agglomération de Blois, sont en cours, en parallèle des études du présent projet. Elle servira ainsi de liaison véhicules légers/poids-lourds entre ces zones d'activités, l'autoroute A10 et le secteur nord de Blois.

Un enjeu de contournement de La Chaussée-Saint-Victor pour les véhicules légers

Cette voie jouera également le rôle de voie de contournement de l'agglomération de La Chaussée-Saint-Victor pour le trafic véhicules légers de plus longue distance entre le secteur nord de Blois (irrigué par les rocades RD 956 et RD 957) et l'est du Loir-et-Cher (RD 2152). Le trafic poids-lourds, quant à lui, continuera d'emprunter l'autre itinéraire reliant la RD 2152, à savoir celui formé par les RD 50 et 140, récemment aménagé.

Où consulter le dossier de concertation et faire connaître ses observations ?

À partir du 24 février, le public est invité à consulter le dossier de concertation :

- Sur le site internet du conseil départemental (www.departement41.fr) ;
- À l'hôtel du département (place de la République – 41000 Blois), en mairie de La Chaussée-Saint-Victor (place Etienne Régnier – 41260 La Chaussée-Saint-Victor) et en mairie de Saint-Denis-sur-Loire (19 rue de la Loire – 41000 Saint-Denis-sur-Loire).

Il sera possible de faire connaître ses observations :

- En les consignant sur les registres accompagnant le dossier de concertation à l'Hôtel du département, en mairie de La Chaussée-Saint-Victor et en mairie de Saint-Denis-sur-Loire ;
- En adressant un courrier au conseil départemental de Loir-et-Cher, à l'adresse suivante : Hôtel du département - Direction des routes et des mobilités - Place de la République - 41020 Blois Cedex ;
- En les formulant dans l'espace dédié à cet effet sur le site internet du conseil départemental (www.departement41.fr).

À l'issue de cette phase de concertation, un bilan sera établi. Il permettra de valider et/ou faire évoluer le projet après prise en considération des remarques des citoyens qui se seront exprimés.



Secteur nord-est de l'agglomération bloisaise